

Saint Ilpize

Le Bulletin Municipal

No 4 : décembre 2008

une page d'information officielle distribuée par la Mairie

Joyeux Noël

Noël s'approche....

A l'occasion de ce dernier bulletin municipal de 2008, toute l'équipe municipale se joint pour souhaiter un Joyeux Noël à tous les habitants de la commune.

Que chacun puisse connaître joie et bonheur, que chacun puisse connaître paix. Que ce Noël à venir soit véritablement un moment privilégié.

Nous vous présentons à tous nos meilleurs vœux pour Noël et également nos vœux de bonheur et de bonne santé pour le Nouvel An qui s'annonce.

Mais revenons à l'automne.....

La Rue du Moulin en travaux

Les travaux d'enfouissement des câbles téléphoniques et électriques sont terminés. Comme prévu, le rebouchage des tranchées est temporaire, ce qui permettra au terrain de se tasser naturellement, évitant ainsi l'apparition de trous plus tard, avant de faire le nécessaire pour l'évacuation des eaux pluviales et le revêtement définitif, opération prévue avant fin juin 2009.

Des trous bouchés

La Mairie a fait boucher des trous à plusieurs endroits dans la commune avec de l'enrobé à froid, notamment la route montant au château, la route entre Cissac et Faucon (surtout les bordures) et la route entre Tapon et Seniquette.

Les routes de Channat et du Bancillon seront traitées au printemps, la météo ne convenant plus à un tel travail en ce moment.

Les crues de l'automne : de nombreux dégâts

M le Maire a demandé au Conseil Municipal de solliciter le classement en état de catastrophe naturelle et de bénéficier du fonds de solidarité. Le Conseil a approuvé.

La Rue du Moulin endommagée

Les crues impressionnantes du mois de novembre qui ont envahies notre vallée ont endommagée la chaussée en bas de la Rue du Moulin. La chaussée sera refaite lors du revêtement définitif qui aura lieu au premier semestre 2009.

Un certain nombre de propriétés privées ont également subies des dommages.

La ligne téléphonique arrachée

La ligne téléphonique alimentant Chantel, Grenier, Ribeyre et le relais du mobile a été arrachée par un arbre qui flottait sur la rivière lors de la crue des 1^{er} et 2 novembre dernier.

Les travaux de rétablissement de la ligne ne se sont achevés que le 20 novembre.

Bien que nous ne soyons nullement responsables ni des travaux ni des lenteurs de leur exécution, nous tenons à vous assurer que, dans cette affaire, notre action a été permanente et à tous les niveaux afin d'arriver à une solution le plus rapidement possible.

A l'issue de cette affaire, nous sommes intervenus auprès de France Télécom pour demander que tous les abonnés concernés soient dédommés comme il se doit.

Le CCAS présente dans la commune

Les membres du CCAS ont passé dans la commune le mercredi 17 décembre pour présenter leurs vœux personnellement aux personnes âgées et leur distribuer des colis de Noël.

La Poste de retour à Villeneuve

Depuis le 1^{er} décembre, Villeneuve accueille de nouveau une agence postale.

L'agence se trouve dans la Mairie, et est ouverte le matin de 9h à 12h, le lundi, mardi, jeudi, vendredi, et samedi.

Nos deux villages luttent pour sauvegarder les services ruraux qui sont toujours bien plus que de simples services. Comme l'école et la boulangerie, la présence d'un service postal aide à faire vivre le village : lieu de rencontre, raison pour sortir - soutenons ce service rural en l'utilisant autant que possible.

La répartition des impôts locaux

Un habitant a attiré notre attention sur le fait qu'à Channat, seuls les agriculteurs paient les impôts relatifs aux biens de section (excepté le bois situé sur la commune voisine), à la différence des autres sections de la commune, et il a émis le souhait que le régime soit identique partout.

Après discussion, le conseil a décidé de répartir les impôts fonciers relatifs aux biens de section de façon équitable parmi tous les habitants de la section concernée, comme cela se fait dans les autres sections, tout en rappelant le principe fondamental que l'ensemble des biens de sections ou d'appartenance communale doit rester accessible à tous.

Une nouvelle nomination

Monsieur le Maire a donné délégation à M Jeannot Bouche qui est nommé pour surveiller les travaux dans l'ensemble de la commune et pour gérer la salle polyvalente.

LOCAUX COMMUNAUX

des réparations dans les logements communaux

Après avoir constaté des problèmes électriques dans un des appartements au dessus de la Mairie, la Mairie a engagé une entreprise à faire les réparations nécessaires.

la salle polyvalente - l'aménagement de l'extérieur

Le conseil a définitivement abandonné le projet existant antérieurement pour la construction d'un four banal jouxtant la salle, considérant qu'il en existe déjà plusieurs en état de fonctionner sur la commune et que cela suffirait en cas de besoin.

Ce dossier ayant fait l'objet d'un accord pour une aide au financement (CG2D), il a été décidé de reporter cette dernière sur l'aménagement de l'environnement immédiat de la salle et sa sécurisation (parking et alentours) ce qui est possible. Des travaux complémentaires seront donc réalisés.

La Guinguette - café philo

Quelqu'un a eu la bonne idée de proposer que la Guinguette soit utilisée pour des soirées débats-discussions genre « café-philo ». Le conseil a approuvé cette idée.

la salle Polyvalente - tarifs de location

Afin de respecter la légalité, le conseil a adopté une convention de mise a disposition pour la salle polyvalente. Cette dernière est disponible auprès de M. BOUCHE ou bien en lecture sur le site de la mairie.

Les tarifs de location de salle ont été fixés pour 2009 comme suit :

- *pour les associations de la commune ou communes avec Villeneuve : gratuit
- *pour les jeunes de la commune, en groupe, dans le cadre de la Commission Jeunes : gratuit
- *pour les habitants de la commune : 30 € par jour
- *pour les personnes n'habitant pas la commune : 100€ par jour

En plus, un supplément de 20 € par jour, correspondant à un forfait pour chauffage, est applicable à toute catégorie de locataire du 1^{er} octobre au 30 mars

Un portrait de Léon

Faites un saut à la Guinguette et vous découvrirez le très beau portrait de Léon, peint à l'huile, offert par Mme A Taudus pour décorer les murs de la Guinguette. Si vous avez envie de voir davantage de toiles, vous pouvez visiter son exposition permanente dans le village de Cissac.

Quelques informations sur la ZPPAUP

Le projet de ZPPAUP a été lancé dans notre commune en 2005 .

Afin de permettre à tous les habitants des deux communes de St Ilpize et de Villeneuve de s'informer à ce sujet, les présentes municipalités ont organisé deux réunions d'information avec l'architecte chargé de l'étude et l'Architecte des Bâtiments de France, une réunion au mois d'août de cette année, une au mois de septembre.

Voici quelques informations supplémentaires pour vous permettre de mieux comprendre l'essentiel du projet.

Actuellement

A ce jour, toute construction et tout aménagement de territoire est soumis à un règlement (code de l'urbanisme et Monuments Historiques) imposé par l'état. Ce règlement est appliqué par l'architecte des bâtiments de France, agissant seul en tant que représentant de l'état et décidant suivant ses critères.

Avec le classement en ZPPAUP

Le but d'un classement d'une commune en ZPPAUP est de faciliter la préservation de notre patrimoine. Pour y parvenir on prévoit l'élaboration d'un règlement : les règles de construction, de restauration et de préservation sont adaptées à la commune en question et qui sont connues de tous. Elles remplacent le règlement existant avant le classement de la zone en ZPPAUP.

Comment y arriver ?

D'abord a lieu une étude architecturale et paysagère de la zone proposée. puis un groupe d'étude élabore une proposition de règlement adapté spécifiquement à la commune de façon à préserver pour les générations futures le patrimoine bâti et non-bâti présentant un intérêt architectural, urbain et paysager et qui se trouvent dans la zone ZPPAUP.

Ce règlement, une fois élaboré, est ensuite proposé au conseil municipal. Après débat, le conseil décide s'il désire adopter le projet ou le rejeter.

Au cas où le conseil décide à l'adopter, il s'ensuit un nombre de procédures, dont une enquête d'utilité publique, avant d'arriver au moment où la validation du projet a lieu.

Un mot sur..... les différents niveaux de concertation qui existent dans la vie municipale

La concertation entre membres de la municipalité,

qui étudient si un sujet est à rejeter ou à poursuivre, et, dans ce cas, s'il est nécessaire d'en parler au conseil ou pas.

La réunion de travail en commission,

où les élus-membres, *nommés par le maire*, étudient en profondeur un sujet relatif à la commission

La réunion de travail composée de personnes élus ou non,

qui, selon les besoins, se réunissent *à la demande du Maire* pour étudier un sujet précis

La réunion de travail avec les organismes extérieurs,

où des délégués, *nommés par le Maire* pour représenter la commune, débattent avec des représentants des organismes et des délégués d'autres communes. C'est le cas pour le SMAT et la Communauté des Communes.

Initiation à l'informatique

Une initiation pratique et basique à l'utilisation de l'informatique peut être mise en place si il y a des personnes intéressées et ce gratuitement.

Une séance d'une heure par semaine (à définir) pour aider ceux et celles de tous ages qui le souhaitent, à maîtriser cet outil moderne qu'est l'ordinateur et qui envahit nos vies qu'on le veuille ou pas.

Faites vous connaître à la mairie.

Un service de transport

Le Conseil Général met en place à partir du 1^{er} décembre 2008 des transports à la demande à destination des personnes en situation de handicap.

Ces transports fonctionneront 2 fois par semaine et seront accessibles aux titulaires de la carte d'invalidité, attributaires de la prestation compensation du handicap ou de l'allocation compensatrice tierce personne et attributaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA).

Ce public pourra donc, au tarif de 4 € par voyage, soit se déplacer à l'intérieur de sa zone (nous sommes en zone 4), soit se rendre au Puy en Velay.

Les jours envisagés sont mercredi et samedi pour la zone 4. (dépliants disponibles à la Mairie)

Les habitants de Tapon se mettent à l'œuvre.....

une commission extra-municipale qui marche

Lors de sa dernière réunion, la commission extra municipale du village, a évoqué les actions passées et à venir. Ainsi, elle a rappelé que le repas avec tous les gens du village, y compris les résidents secondaires, a permis de mobiliser les bonnes volontés.

L'horloge de la chapelle, qui avait cessé de fonctionner en raison d'un déséquilibre de son support, fonctionne à nouveau grâce à quelques bénévoles qui sont intervenus pour faire les réparations nécessaires.

L'accès au bois de Bartailat, ainsi que plusieurs chemins, ont été nettoyés pour faciliter les petites randonnées.

La question de l'exploitation de ce bois a été évoquée. Le maire a fait remarquer qu'il existait un dossier et qu'il allait le ressortir.

Des travaux d'ordre général feront l'objet d'une étude pour déterminer les interventions à faire et les matériaux

nécessaires à leur réalisation. D'ores et déjà, il est programmé de repeindre la porte et l'imposte circulaire de la chapelle, d'installer un éclairage dans les combles pour accéder sans risques à l'horloge, et de refaire le mur et le plafond de l'autel de la vierge.

Sont également au programme, des travaux de voirie telle la création de caniveaux pour évacuer les eaux pluviales ou de source qui viennent de quelques bâtiments. Le tour de la fontaine, qui est pavé de galets, sera dégagé et le bassin réparé et nettoyé. Des dalles de béton seront coulées aux emplacements des poubelles collectives. La commission demande que la commune fournisse les matériaux, sauf pour les travaux de la chapelle, des fonds existant provenant des quêtes laissées pour la chapelle, lors des concerts faits par la communauté hollandaise.

Les chutes de neige

Notre commune a été touchée par les récentes chutes de neige qui ont fait tant de dégâts dans la région. Si certains villages comme Grenier n'ont pas connu de coupures d'électricité, d'autres ont passé quatre jours à la lumière des bougies.



L'automne à Saint Ilpize

La Fête des Vendanges

La Fête des Vendanges, organisé par le Comité des Fêtes, a été une belle réussite : un bon repas, de la musique, des danses folkloriques, le pressurage des grappes avec dégustation du jus de raisin, un stand de produits du terroir, et un concours-exposition.

Résultat du concours

<i>Le plus gros potiron</i>	<i>1^{er} Mme Danielle Rouanet,</i>	<i>2^{ème} M Alain Tourrette</i>
<i>La courge la plus longue</i>	<i>1^{er} Mme Ginette Servant</i>	
<i>Un panier de fruits de saison</i>	<i>1^{er} Mlle Amandine Chassonaud</i>	<i>2^{ème} Mme Eliane Maurin</i>
<i>Une composition florale</i>	<i>1^{er} Mme Eliane Maurin</i>	<i>2^{ème} Mme Lucette Jouve</i>
<i>Une pièce travaillée</i>	<i>1^{er} Mme Huguette Rolland</i>	<i>3^{ème} Mme Lili Brun</i> <i>2^{ème} Mme Monique Chicoutel</i> <i>3^{ème} Mme Rolland</i>

La Gastronomiade

La 8ème Gastronomiade », organisé par la Châtellenie de Saint Ilpize autour du thème « Les Epices », a eu lieu fin octobre au bar de la Vialette. M L'Inspecteur d'Académie, l'invité d'honneur, a parlé de l'histoire des épices avec une passion qu'il a su partagée avec les autres personnes présentes.

La Cérémonie du 16 novembre

L'Armistice du 11 novembre a été commémorée dans notre commune le dimanche 16 novembre autour du Monument aux Morts à la place de la Mairie, en présence des pompiers de Villeneuve-Saint Ilpize, des anciens combattants de Villeneuve-Saint Ilpize, Monsieur le Maire de Villeneuve et de nombreux membres du public, à la fois habitants de la commune et visiteurs.

La cérémonie a commencé par les sonneries traditionnelles, suivies du dépôt de gerbes devant le monument par Monsieur le Maire et Monsieur Maurannes, vice-président des Anciens Combattants.. Ensuite, selon le protocole organisé par M Maurannes, M le Maire a fait lecture du texte de l'association des anciens combattants puis M le Curé a invité les personnes présentes qui le souhaitaient à réciter une prière.

Un vin d'honneur a eu lieu à la Mairie après la cérémonie.

Pour contacter la Mairie : Tél 09 64 37 29 74 - Fax : 04 71 74 70 73 - Courriel : contact@mairiest-ilpize.fr